

# Le procès d'Erwin Sperisen met la justice genevoise au défi

**ANALYSE • Le Ministère public joue sa crédibilité sur un procès inédit par sa durée, sa dimension internationale et par la nature des crimes qui sont reprochés.**

PAULINE CANCELA

La justice genevoise joue sa crédibilité aujourd'hui, alors que s'ouvre le très attendu procès d'Erwin Sperisen. Le Tribunal criminel s'appête à vivre trois semaines d'intense marathon judiciaire pour juger rien de moins que l'ancien chef de la police guatémaltèque, accusé par le Ministère public genevois d'avoir commandité dix exécutions extrajudiciaires dans son pays (notre édition de lundi). Inédit, risqué, ce procès-fleuve d'envergure internationale clôt seize mois d'instruction et sept ans d'un travail de dénonciation mené par une coalition d'ONG suisses, dont TRIAL, qui combat l'impunité des criminels de guerre et défend les victimes.

Pour ces ONG, comme pour le parquet du bout du lac, l'enjeu est de taille. Genève n'a pas vécu pareil défi depuis le procès du Russe Sergueï Mikhaïlov en 1998, qui s'était, lui, soldé par un acquittement faute de preuves. Autre époque, autre pays. Cette fois, le procureur chargé du dossier, Yves Bertossa, a pu compter sur la collaboration du Guatemala pour mener son enquête, non sans mal. Le cas a également nécessité la contribution des justices française, espagnole et autrichienne.

## Retombées internationales

Les procès de la rue des Chaudronniers, en vieille-ville, font rarement l'objet d'une telle attention médiatique et internationale. Et pour cause: «Cela fait plus de quinze ans qu'il n'y a pas eu de procès de cette envergure en Suisse. D'autres pourraient suivre, car plusieurs procédures sont en cours, notamment contre le général algérien Khaled Nezzar, actuellement poursuivi pour crimes de guerre par le Ministère public de la Confédération, ou l'entreprise Argor, pour complicité de crimes de guerre»,



Pour la justice genevoise, le procès Sperisen est le plus important de la décennie. J.-P. DI SILVESTRO

commente l'avocat Philip Grant, directeur de TRIAL.

Par ailleurs, le verdict pourrait avoir d'importantes retombées internationales, notamment concernant la suite de la procédure espagnole contre le supérieur direct de Sperisen, Carlos Vielmann, ancien ministre de l'Intérieur. L'acquittement paraît peu probable, vu la pression qui pèse sur les juges du tribunal criminel, relève un avocat de la place. Il signerait d'ailleurs l'échec de la justice internationale. «Il est primordial de montrer aux victimes de pays étrangers

qu'elles peuvent compter sur la justice d'Etats tiers pour traquer leurs bourreaux», poursuit le directeur de TRIAL.

## «Il a fallu batailler avec le parquet»

Il a fallu du temps, malgré tout, pour que le Ministère public se décide à poursuivre ce Guatémaltèque qui possède la nationalité suisse et n'est pas extradable. Car la première plainte pénale déposée contre Sperisen par les ONG date de 2009, époque à laquelle Daniel Zappelli dirigeait le parquet – sans compter

qu'une plainte antérieure avait été déposée à Soleure par d'autres associations en 2007, lorsque le binational s'était réfugié sur sol helvétique. «Il a fallu batailler avec l'ancien procureur général. Même quand nous avons formellement retrouvé la trace de Sperisen à Genève, il n'était pas intéressé», se souvient le juriste.

Grâce au lobbying des mouvements sociaux sur place, le Guatemala finit par émettre un mandat d'arrêt international en août 2010. Un juge d'instruction est mobilisé à Genève, mais sans grande conviction. C'est l'arrivée d'Olivier Jornot à la tête du parquet qui marque vraiment le début de l'enquête dès 2011.

On lui doit donc en partie la tenue de ce procès exceptionnel tant par sa durée, que par ses ramifications internationales et la nature sanguinaire des crimes qui sont pointés.

## Témoins délicats

A la veille du grand raout, Olivier Jornot se contente de remarquer, via un porte-parole, que «si le procès peut être considéré comme particulier, il répond avant tout à ce qui incombe au Ministère public». «De la part du parquet genevois, c'est assez courageux, surtout qu'il s'est agi de travailler avec un pays à la justice défaillante et des témoins parfois manipulés par le régime», reconnaît toutefois un observateur aguerrri de la vie judiciaire genevoise.

Ils seront quatorze à être entendus au cours des prochaines semaines et leur capacité à parler librement représente un des enjeux majeurs des audiences. «Au Guatemala, ces personnes sont réellement menacées. Des témoins potentiels auraient été assassinés», souligne Philip Grant. Une affaire difficile, en somme, où les preuves n'ont pas été faciles à récolter. «La justice genevoise peut se regarder dans la glace», conclut une source proche du dossier. I

## EN BREF

### MAH, GENÈVE Patrimoine suisse Genève poursuit son opposition

L'association Patrimoine suisse Genève poursuit son combat contre le projet d'extension et de rénovation du Musée d'art et d'histoire conçu par l'architecte Jean Nouvel. Son comité a décidé mardi soir de recourir contre la décision du Tribunal administratif de première instance. Début avril, la justice a en effet débouté Patrimoine suisse Genève et Action patrimoine vivant, qui s'étaient opposés à l'autorisation définitive de construire. Dans ce nouveau recours, l'association développera ses deux griefs. Au niveau technique, elle estime que la surélévation du bâtiment viole la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). Du point de vue de la protection du patrimoine, l'association conteste le fait que le juge de première instance ne se soit pas écarté de l'appréciation de la commission des monuments, de la nature et des sites, qui avait émis un préavis favorable. «Dans un dossier aussi politisé, cela vaudrait la peine de solliciter un expert non genevois», a souligné M. Cramer, président de Patrimoine suisse. ATS

### GENÈVE Une nouvelle loi sur la mobilité

Le Conseil d'Etat genevois demande au Grand Conseil de rejeter l'initiative des Verts «Pour des transports publics plus rapides!». Il a annoncé hier qu'il déposera, avant la fin de l'année, un contreprojet indirect à ce texte, sous la forme d'un projet de loi sur la mobilité. Cette initiative constitutionnelle demande que les trams et les bus bénéficient de la priorité dans le trafic, grâce à une régulation des feux de circulation. Or le Conseil d'Etat estime que ce texte contrevient à sa stratégie Mobilités 2030, qui préconise une application différenciée du libre choix du mode de transport en s'appuyant sur le mode le plus efficace en fonction du lieu et du moment, indique-t-il. ATS

## EN BREF

### SANDRINE SALERNO ET SAMI KANAAN VISENT UN NOUVEAU MANDAT

GENÈVE A un an des élections municipales de 2015, le Parti socialiste de la Ville de Genève lance la campagne. Ses deux conseillers administratifs Sandrine Salerno et Sami Kanaan sont candidats à leur réélection. Ils doivent encore être désignés par l'assemblée générale du 18 juin. Le PS se réjouit de «l'excellente qualité de ces deux candidatures», a-t-il indiqué hier. Sandrine Salerno, en charge du Département des finances et du logement, vise un troisième mandat à l'exécutif municipal, après avoir échoué à se faire adouber par son parti aux élections cantonales de 2013. Quant au chef du Département de la culture et du sport, Sami Kanaan, il est candidat pour un second mandat. Les candidats socialistes à l'élection au Conseil municipal de la Ville de Genève seront désignés par le parti le 25 septembre, précise le communiqué. Le PS compte actuellement seize sièges au sein du délibératif. ATS

## Pétition contre le «départ forcé» d'une ophtalmologue

NEUCHÂTEL • Une ophtalmologue doit quitter le canton, alors que ce dernier est passé d'une pénurie à une pléthore de praticiennes.

CLAUDE GRIMM

Le dossier de l'ophtalmologie, qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois dans le canton, semble avoir des effets collatéraux jusque sur la pratique de certains praticiens, dont la D<sup>esse</sup> Boudemagh. Cette ophtalmologue employée dans le cabinet du D<sup>r</sup> Tritten, à La Chaux-de-Fonds, s'est vu refuser par les autorités cantonales la prolongation de son droit de pratiquer, qui s'achèvera à fin juin. Décision contre laquelle elle a fait recours.

Depuis peu, une pétition demandant aux autorités cantonales de revenir sur une décision dont «La Chaux-de-Fonds fait une nouvelle fois les frais» circule entre autres dans les cabinets médicaux. «Dès fin juin, (...) nous devons refuser toute demande de consultation même en deuxième avis et annuler des centaines de consultations, nos agendas étant remplis jusqu'à la fin de l'année», dénonce le document. Le cabi-

net du D<sup>r</sup> Tritten, qui compte neuf personnes, réalise deux cent cinquante consultations hebdomadaires.

Au bénéfice d'une formation reconnue en France, la D<sup>esse</sup> Boudemagh a accepté il y a environ deux ans, alors que La Chaux-de-Fonds était sous-dotée en ophtalmologues, d'aller y travailler depuis Lausanne, avant de s'y installer en août 2013.

Depuis, l'offre s'est étoffée dans le canton. A la suite de la démission des ophtalmologues cadres de l'hôpital de la Providence, ceux-ci ont créé à Neuchâtel le Centre neuchâtelois d'ophtalmologie (CNO) et repris début mai à leur compte la gestion du service d'ophtalmologie de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Genolier Swiss Medical Network (GSMN) Neuchâtel a pour sa part en partie remplacé les partants. Enfin, deux ophtalmologues ouvriront prochainement un cabinet à la Chaux-de-Fonds.

«La D<sup>esse</sup> Boudemagh fait les frais d'une mauvaise gestion du dossier. En quelques mois, on est passé de dix-huit à vingt-cinq ophtalmologues, ce qui accroîtra la charge sur l'assurance-maladie. Comme les autorités ne peuvent pas limiter l'installation de ceux qui ont une reconnaissance FMH, elles empêchent ma collaboratrice, qui n'en a pas, de pratiquer. Lorsqu'il y avait pénurie, tout le monde était content qu'elle vienne à La Chaux-de-Fonds. Maintenant qu'il y a assez, voire trop, de praticiens, on lui demande de partir», déplore le D<sup>r</sup> Tritten, ancien chef, démissionnaire, du service d'ophtalmologie d'HNE à La Chaux-de-Fonds.

Du côté des autorités cantonales, c'est le silence radio. Le ministre de la Santé, Laurent Kurth, refuse de s'exprimer sur ce dossier, alors qu'il est «en cours de traitement auprès du service cantonal de la santé publique». I

## Sept jours pour que la jeunesse s'exprime

GENÈVE • Mais que demandent les jeunes? Le projet AVENIR ouvre le débat du 19 au 25 mai dans les lieux phares de la ville.

Les futurs et jeunes adultes auront une semaine pour combler, un peu, leur sentiment d'impuissance et leur désir de liberté. C'est en tout cas le pari de la Ville de Genève, qui leur dédie un festival du 19 au 25 mai. AVENIR sera l'occasion pour les 15-25 ans d'exprimer leurs préoccupations autour d'une série d'activités artistiques et formatrices. L'événement vise à combattre l'image d'une jeunesse «désabusée».

Tout au long de la semaine, la parole sera donnée au public. Grâce au «Cuboïd», par exemple, une installation interactive et immersive qui se veut reproductrice de la «conscience collective» permettra de récolter les idées de tout un chacun. Ou, pour les plus audacieux, lors d'un atelier communication, le samedi matin, qui dévoilera toutes les étapes et les astuces nécessaires à la réalisation d'un projet.

Les artistes régionaux auront également l'opportunité de se revendiquer émissaires

des attentes de la jeunesse dans la salle communale du Faubourg et sur la promenade des Lavandières. Durant sept jours, films, expositions et nombreux concerts retraceront les années jeunesse, entre espoir et galère.

Dimanche, pour terminer, une «délégation diplomatique», ouverte à tous, aura la tâche de communiquer publiquement les réclamations entendues durant la semaine au sein d'une «micronation» fondée pour l'occasion.

«Nous avons besoin de la capacité d'imagination des jeunes pour penser le monde de demain.» Les mots d'Esther Alder, conseillère administrative en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, donnent le ton d'un événement né d'une demande d'espace d'expression de plusieurs associations genevoises actives pour la jeunesse.

CAROLE THÉVENAZ

Programmation complète et inscriptions sur [www.avenir.ch](http://www.avenir.ch)